https://ricochets.cc/France-Breves-du-desordre-et-de-la-repression-21-25-fevrier-2019.html

France : Brèves du désordre et de la répression [21-25 février 2019]

- Les Articles -

Date de mise en ligne : jeudi 28 février 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), 25 février : la vie sans internet

Selon le réseau de téléphonie Orange, c'est un acte de malveillance qui s'est déroulé lundi après-midi 25 février, à Saint-Jean-de-la-Ruelle, où un gros câble Orange a été sectionné. Ainsi, 600 clients Orange résidant à La Chapelle Saint-Mesmin et Chaingy sont privés de téléphone fixe et d'Internet.

Montpellier, 23 février : le DAB au cocktail Molotov

Samedi peu après 22h, l'agence bancaire du Crédit Agricole de Fabrègues, et plus particulièrement le distributeur automatique de billets de l'avenue Georges Clemenceau, a été attaqué à l'engin incendiaire : un ou des inconnus ont lancé deux cocktails Molotov. L'un a endommagé l'automate par les flammes, l'autre a fait long feu, il n'a pas explosé. Par précaution, les sapeurs-pompiers du Sdis 34 et les gendarmes de la brigade territoriale autonome de Saint-Jean-de-Védas ont installé un périmètre de sécurité et ont fait appel aux démineurs de la Sécurité civile de Montpellier qui ont neutralisé le cocktail Molotov qui n'a pas fonctionné.

Tout danger a été rapidement écarté. Reste le mobile de cet acte nocturne, les investigations sont en cours pour faire éventuellement un rapprochement avec l'acte XV des Gilets Jaunes, dans les rues de Montpellier.

Bure (Meuse), 21 février : la mairie à l'huile de vidange

La façade de la mairie a été souillée par une projection d'huile de vidange au cours de la nuit de mercredi à jeudi. « Il y en avait plein la façade, sans inscription précise. Je n'étais pas là de la journée jeudi, c'est ma secrétaire qui m'a prévenu dans la matinée. C'est la première fois que de l'huile de vidange est utilisée de la sorte. On était tranquille depuis plusieurs mois et là, ça recommence », constate le maire, Gérard Antoine.

La veille, ce sont les inscriptions « Not boring wall », accompagnées de graffitis divers et d'un sigle anarchique entouré d'un coeur, qui avaient été retrouvées sur le mur de l'ancien lavoir de la localité, entre deux volets, côté monument aux morts. « C'est désolant de s'en prendre aux bâtiments communaux, surtout que la façade de la mairie et les volets avaient été refaits à neuf il y a trois ans », poursuit l'élu. Gérard Antoine est bien conscient que rincer l'huile de vidange pour nettoyer la façade pourrait entraîner une pollution [dit ce pro-CIGEO qui a donné son accord pour le projet de la méga-poubelle nucléaire enfouie ici même...]. Qu'il serait même difficile de désencrasser la pierre de taille. C'est pourquoi il envisageait ce vendredi d'appeler les sapeurs-pompiers pour obtenir des conseils. Avant de faire appel à une entreprise spécialisée et d'envoyer la note à l'Andra ». [L'Est Républicain, 22.02.2019]

Copyright © Ricochets

Bordeaux, 25 février : 2 ans ferme avec mandat de dépôt

Un « gilet jaune » de 36 ans, sans domicile fixe, a été condamné la semaine dernière pour avoir lancé des fumigènes, pavés et bouteilles sur les forces de l'ordre lors de l' »acte 133 à Bordeaux. Il a été identifié grâce aux images de vidéosurveillance de la place Pey-Berland de Bordeaux et des rues adjacentes mais aussi par celles diffusées sur les réseaux sociaux.

Placé en garde à vue la semaine dernière, il a reconnu l'ensemble des faits. Déjà connu de la justice, il a été condamné à deux ans de prison ferme avec mandat de dépôt, une interdiction de manifester à Bordeaux pendant deux ans et celle de détenir une arme.

Gilets jaunes : un syndicat de policiers dénonce des jets d'excréments

« Abjecte ! UNSA Police section SDSS dénonce des actes prémédités et... dégoûtants ! », a tweeté samedi soir le syndicat au sujet de l'incident, qui aurait eu lieu place du Trocadéro. Contacté dimanche soir, un délégué syndical précise que son « collègue a été visé par un bocal, de la taille d'une bouteille d'1 ou 2 litres, qui contenait de la crotte de chien mélangée à de l'eau ».

« Cette technique, c'est une nouveauté. On avait déjà eu des cocktails molotov à partir de l'acte 13, mais pas ça. Mais on avait bien vu qu'ils en parlaient sur les réseaux sociaux, a-t-il ajouté. Ça peut paraître idiot, ils croient que ça ne tache que les vêtements, mais non, c'est dangereux, c'est plein de bactéries, c'est dangereux si ça nous arrive dans les yeux ou si on l'absorbe.... C'est une idée idiote. C'est grave. »

Cette technique a notamment été employée il y a deux ans par des manifestants contre le président Nicolás Maduro, au Venezuela. Ils avaient même baptisé ces nouvelles armes les « cacatov » (« puputov » en Espagnol), en référence aux cocktails Molotov. Des projectiles similaires ont aussi été utilisés par des occupants de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes lors de son évacuation en 2018.

[Le Parisien, 24.02.2019]

Prison de Fleury-Mérogis : un gilet jaune en détention provisoire avec un dossier vide

Antoine, un Jurassien, de 27 ans est maintenu en détention provisoire à Paris depuis plus de 3 mois. Le jeune homme est incarcéré à Fleury-Mérogis depuis le 24 novembre dernier.

Copyright © Ricochets

Il lui est reproché d'avoir jeté des projectiles sur les forces de l'ordre pendant l'acte 2 des gilets jaunes provoquant une blessure grave : la perte d'un oeil d'un policier. Les faits se seraient déroulés le 24 novembre dernier. [...] « Dans ce dossier, il n'y a que la préfecture de Paris qui affirme qu'un policier a perdu l'usage de son oeil« , commence maître Martin Méchin, l'un des avocats d'Antoine. « Aucun certificat médical ne vient confirmer cette information, à l'heure qu'il est nous n'avons aucune certitude sur l'état de santé du policier« , poursuit le pénaliste. « Nous ne savons pas si oui ou non il a perdu l'usage d'un oeil » explique Martin Méchin.

Selon les avocats d'Antoine, il n'y a qu'un seul témoignage à charge dans le dossier, celui d'un policier présent sur les lieux. « Ce policier a changé de version des faits plusieurs fois » s'agace Martin Méchin. Et d'ajouter : « dans un premier temps, il a affirmé avoir vu le projectile, et l'a identifié comme étant une pierre, puis le témoin a parlé d'un éclat d'engin explosif, du type pétard ou bombe agricole, son témoignage n'est pas crédible« .

[France Bleu Besançon, 26.02.2019]

Besançon, 21 février : un « Gilet jaune » placé en détention provisoire pour l'attaque de la BAC lors de la manif du 26 janvier dernier

Lors de l'acte XI, un groupe de flics de la BAC avait été mis en difficulté aux abords de Chamars : il avait notamment essuyé une pluie de projectiles, les faisant reculer sur plusieurs dizaines de mètres avant qu'il ne disparaisse derrière d'autres rang&es de casqués.

« C'est une véritable grenade à fragmentation, artisanale, qui a été ramassée par les forces de l'ordre. Le dispositif n'a heureusement pas explosé. Autour d'un déodorant servant de base à la détonation, avaient été scotchés des pétards, dont la mèche avait été allumée. Un paquet de cigarettes, arrimé à l'ensemble, était rempli de grosses billes de plomb, censées vriller l'air et blesser les gens à proximité. Un Haut-Saônois a été identifié par les enquêteurs de la sûreté départementale. Mis en examen, le suspect reconnaît avoir lancé des pierres, mais pas ce dispositif. Le trentenaire a été présenté à un juge des libertés et de la détention, qui a opté pour l'incarcération provisoire, le temps que les investigations se poursuivent ». [L'Est Républicain, 21.02.2019]